

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 26 août 2021 à 20h15

Présidence : M. André Forster, Président

Le Président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun pour cette première séance de la nouvelle législature 2021-2026.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Démission/s et assermentation/s**
- 5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 6. Préavis municipal n°04/2021 relatif au financement du ménage courant pour l'année 2021**
- 7. Propositions individuelles et divers**

1. Appel

Membres présents : 21 / 32

Membres excusés : 10

Membres absents : 1

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021, rédigé par M. Ralph Sprunger, vice-président, absent ce soir et vivement remercié pour sa rédaction, est approuvé à main levée par la majorité sans avis contraire, avec une abstention.

4. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président n'a reçu aucune démission.

Assermentations

Le Président procède à l'assermentation de :

- Mme Aurélie Rrahmani
- M. Aloys Mussard

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui peuvent dès maintenant exercer leurs droits de conseillers.

Dès lors, l'assemblée compte 23 membres présents sur 34.

5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

Municipalité

Il n'y a pas de communication de la part de la Municipalité.

Bureau du Conseil

Il n'y a pas de communication de la part du Bureau du Conseil.

6. Préavis municipal n°04/2021 relatif au financement du ménage courant pour l'année 2021

Mme Julie Sprunger, Municipale, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 535'000.- en deux tranches distinctes.

Mme Sandrine Bonvin, rapporteure de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

D'accepter le préavis municipal n°04/2021.

Le Président ouvre le débat.

M. Michel Conus est surpris par les coûts mentionnés pour les travaux de réfection de la Route de la Rosière. Après avoir obtenu des réponses de la part de la Municipalité à ses demandes de précisions, il relève que :

- La Route de la Rosière traverse les deux Communes de Saubraz et Gimel ; chacune d'elle prend à sa charge le tronçon situé sur son propre territoire ;
- 60% de la route est sur le territoire de la Commune de Saubraz ;
- L'armée participe à hauteur de 30% à ces travaux ;
- Le coût total pour la réfection de la route dans son entier se monte à env. CHF 850'000.- ;
- Quid de l'entreprise Le Coultre, dont les camions ont beaucoup abîmé cette route lors de l'exploitation de la gravière de Borire, et d'une participation financière de sa part ?

M. Philippe Urfer, municipal, répond :

- La Route de la Rosière est située dans une zone S2 de protection des eaux ; cela signifie que ces travaux sont obligatoires parce que, dans cette zone, les eaux de la route (potentiellement polluées par le trafic) doivent impérativement être reprises et canalisées pour protéger les captages ;
- L'entreprise Le Coultre s'est déclarée prête à faire un geste pour participer à ces travaux pour autant que l'entreprise choisie pour réaliser les travaux fasse partie de son groupe ; toutefois, le montant éventuel de cette participation n'est à ce stade pas connu ; l'entreprise Le Coultre considère également qu'elle a déjà payé une redevance de CHF 6'000.-/an pendant l'exploitation de la gravière et que cela représente sa participation à ces travaux ; enfin, il rappelle que l'entreprise Le Coultre a déjà rénové à ses frais une partie de la route au-dessus du stand de tir.

M. Michel Conus a l'impression que la Commune de Saubraz se fait gruger par l'entreprise Le Coultre ; il en a ras le bol de cette entreprise et espère que son sentiment soit partagé.

La parole n'étant plus demandée.

Le Président fait procéder au vote à main levée sur le préavis municipal :

Oui : 16

Non : 2

Abstentions : 2

Nuls : 3

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 04/2021 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 535'000.- en deux tranches distinctes.

7. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

Mme Nadja Baiche propose que les personnes qui ne s'excusent pas pour les séances du Conseil général soient amendées.

Le Président abonde et répond que le Bureau va y réfléchir.

Mme Nadja Baiche, en remerciant la Municipalité pour l'envoi du dernier Saubrian, demande si les propriétaires de chiens ne pourraient pas être encore plus sensibilisés à leurs obligations ; elle en a marre des nuisances due aux chiens et suggère à la Municipalité de réfléchir à cette problématique et d'aller plus loin.

Mme Nadja Baiche relève qu'il y a beaucoup d'éclairage public ; elle propose, pour des raisons d'économie d'énergie entre autres, d'éteindre certains lampadaires d'éclairage public de minuit à 05h00.

Mme Sylvie Monney demande quand la signalisation des travaux (maintenant terminés) sera enlevée et le marquage définitif effectué sur la traversée de la localité.

M. Philippe Urfer, municipal, répond que le marquage sera effectué tout prochainement et que la signalisation sera enlevée après cette intervention.

Mme Sylvie Monney constate que l'éclairage public n'a pas été éteint cette année pour la Nuit des Etoiles alors que c'était le cas en 2020 et demande si l'opération sera renouvelée en 2022.

La Municipalité répond par l'affirmative.

Mme Denise Badel fait remarquer que la porte de l'ancienne cabine téléphonique devenue boîte à livres ne reste pas ouverte et nous tombe dessus.

Mme Marinette Donadeo, municipale, répond que, le mécanisme ayant dû être enlevé pour aménager la boîte à livres, on ne peut pas le remettre. Elle va néanmoins essayer de trouver une solution.

Mme Perrine Rebeaud revient sur le marquage routier en précisant que cela devient urgent parce que l'école a repris et que l'absence de marquage est dangereuse pour les enfants.

M. Philippe Urfer, municipal, répond que ce sera fait en septembre.

Mme Sandrine Bonvin demande si le marquage sera modifié.

M. Philippe Urfer, municipal, répond que oui : les priorités de droite seront supprimées et remplacées par des stop conformément à la loi.

Mme Toni Piron regrette une fois de plus la soumission de la Commune au Canton au sujet des 30km/h. Il demande au Syndic d'aller voir les responsables pour dire que la vie de village est tributaire de la sécurité et que tout le monde exagère dans la circulation ; il précise que la question ne relève pas que du marquage routier, il s'agit d'un état d'esprit à défendre auprès des autorités ; selon lui, c'est honteux qu'on se laisse faire par le Canton et il demande à ce que ce soit transmis aux autorités cantonales.

M. Philippe Urfer, municipal, répond que la situation a un peu évolué ; il semblerait qu'aujourd'hui le Canton n'empêcherait pas la Municipalité de demander la mise en place du 30km/h. au village ; mais, finalement, c'est de toute façon le Canton qui décide si oui ou non et sur quels tronçons ; la présence d'enfants au village (école ou crèche) serait un argument majeur pour appuyer un tel projet.

M. Michel Conus relève à son tour le problème de la route en traversée de localité et les nuisances induites par le trafic (vitesse et bruit) sans compter la sécurité des usagers bordiers (piétons et cyclistes) qui n'est pas assurée ; il soutient la proposition du 30km/h. et souhaite que la Municipalité relaie cela auprès du Voyer.

Mme Sylvie Monney quant à elle ne soutient pas du tout cette proposition ; elle n'est pas du tout d'accord avec le 30km/h. ; pour elle, les véhicules devraient d'abord respecter le 50km/h.

Mme Sylvie Monney demande où en est le projet de rénovation du bâtiment du Collège.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond que ce projet est tributaire de son mode de financement et que la nouvelle Municipalité planche actuellement sur cette question.

M. Jean-luc Badel rappelle la prochaine fournée au four à pain le 5 septembre.

Mme Sylvie Monney demande où en est le projet de la gravière et si et quand l'exploitation est prévue.

La Municipalité répond qu'elle n'a aucune information à ce sujet.

Mme Toni Piron regrette encore une fois que la vie de village ne soit pas possible à Saubraz sauf, relève-t-il, lorsqu'il y avait les travaux et que la route était fermée, parce qu'alors les gens se réunissaient et se parlaient ; sur cette route passante nationale, les voitures roulent trop vite ; il ajoute que cette question devrait faire l'objet d'une discussion générale ne portant pas seulement sur le 30km/h.

La Secrétaire précise que le formulaire remis à tous relatif au choix sur le mode de réception de la convocation aux séances du Conseil général (par courriel ou par courrier postal) est valable, pour autant que le·a Conseiller·ère ne change pas d'avis, pour toute la durée de la législature.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h55.

Pour le Conseil général

Le Président

La Secrétaire

André Forster

Barbara Kammermann